

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 01

**Date de transmission
en préfecture :**

11 JUIL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 03 juillet à 19h00** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Lecture et approbation du PV de la séance du 21 mai 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du **21 mai 2025**.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Le Maire

Jules OTTO

Affichée le **15 JUIL. 2025**

2503 JUIL 17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité***COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS****PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MAI 2025**

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 mai 2025 à 18h30** sous la présidence de **Monsieur Jules OTTO**.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Retard : M. Nicolas BRESLAU

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGO donne procuration à Ernard BOULON.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** salue l'assemblée en remerciant les membres présents et déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris, au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme sur proposition du Maire, Audrey BOURSEAU pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- 1- Lecture et approbation du PV de la séance du 07 avril 2025
- 2 - Relevé de décisions
- 3 - Accompagnement pour voyage pédagogique
- 4- Subvention aux associations (2^{ème} tranche)
- 5 - Validation du projet du Centre Social Zabitan
- 6 - Opération ACM du mois de juillet
- 7 - Création de la distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune de Vieux-Habitants

- 8 – Elévation de Monsieur REGENT Frédéric au rang de citoyen d'honneur
- 9 – Dotation aux coopératives scolaires
- 10 – Modification de la délibération dénommant l'école élémentaire de Cousinière
- 11 – Approbation du plan de financement de la MFS -Edition 2025
- 12 – Création d'un poste de brigadier-chef principal et d'un poste budgétaire pour le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet
- 13 – Acquisition du foncier appartenant à la SIG
- 14 – Approbation du plan de financement de l'aménagement de la Maison du Patrimoine et du Développement
- 15 – Validation du projet d'intégration d'une résidence d'artistes à la Médiathèque Médélice BAPTISTA - Approbation du plan de financement
- 16 – Convention de jumelage dans le cadre du Plan Orsec
- 17 – Dénomination des locaux rénovés dans l'enceinte de l'ancien collège « Espace Bokantaj Guy FACORAT »
- 18 – Proposition d'appui de la SEMAG pour la régularisation de la voie de desserte du lotissement de Géry
- 19 – Adhésion au CEREMA
- 20-Questions orales.

Monsieur le Maire propose de reporter l'affaire n°3, relative *aux subventions aux associations* et de rajouter un nouveau point concernant la **Participation à l'assemblée de l'APVF**.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité des présents.

Le nombre de sujets à traiter reste à 20.

Monsieur le Maire profite pour annoncer, s'agissant de la validation du projet du Centre Social Zabitan, que ce n'est que hier **mardi 20 Mai 2025** que la collectivité a reçu l'avis favorable de la CAF expliquant par la même occasion la non transmission du projet en amont aux élus.

Approbation du PV de la séance du 07 avril 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du **07 avril 2025**, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

D'approuver le Procès-verbal de la séance du 07 avril 2025

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois d'avril et mai et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
12/05/2025	2025/05-16	Prise en charge des frais de voyage de Melinda GUERRET ancienne MISS de Vieux-Habitants ; Frédéric REGENT Docteur en histoire ; Coraline VITALIS Escrimeuse médaillée d'argent aux jeux olympiques 2024 de Paris Coût de la dépense : 4 970,37 € TTC

12/05/2025	2025/05-15	Prestation de service relative à la téléphonie pour la commune Prestataire : Société H. TELECOM Coût de la prestation : 7 235,00 € HT Durée : 12 mois
12/05/2025	2025/05-14	Défense des intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux par M. PUFFET Rudy Prestataire : Me Pascale EDWIGE
02/05/2025	2025/05-13	Prestation de service pour l'installation et la maintenance du dispositif Orange « flexible internet » pour le compte de la commune Prestataire : Orange Business Services Coût total d'abonnements mensuels : 586,00 € HT Durée : 48 mois
17/04/2025	2025/04-12	Convention de prestation de service pour la production des émissions en vue de leurs diffusions sur un média audiovisuel Prestataire : SARL CANAL 10 Coût de l'opération : 18 000,00 € HT Durée : 12 mois
14/04/2025	2025/04-11	Attribution d'une subvention au Collège Suze ANGELY pour un voyage éducatif Attributaire : Collège Suze ANGELY Montant de la subvention : 2300,00 €
14/04/2025	2025/04-10	Prise en charge des frais de sonorisation et de gardiennage pour la manifestation « La rue de l'artisanat » organisée par l'association ALTERNATIVE 119 Prestataire gardiennage : Entreprise MGS Coût de la prestation : 928,33 € TTC Prestataire sonorisation : Jean-François BRISSAC Coût de la prestation : 1 387,25 € TTC

S'agissant de la première décision, **Monsieur le Maire** fait savoir qu'il y a un rectificatif, le billet d'avion de l'escrimeuse Coraline VITALIS sera pris en charge par le RIE.

En revanche, le billet de l'historien Frédéric REGENT sera bien pris en charge par la Commune. Monsieur le Maire précise que cette répartition de charges a été décidée en concertation avec les organisateurs du RIE.

Monsieur BRESLAU Nicolas arrive à cet instant, il est 19h05 le nombre de conseillers présents passe de 18 à 19.

Madame LINON demande la parole et après avoir salué l'assemblée annonce qu'elle a quelques questions à poser sur les décisions prises par Monsieur le Maire :

Elle commence par la décision relative à la prestation de service avec **H.Telecom** pour laquelle, elle demande des précisions.

Monsieur le Maire laisse le soin à son adjoint chargé de la modernisation de l'Administration Monsieur Frédéric OTTO de répondre.

A ce dernier de préciser que **H-Télécom** est un prestataire en téléphonie qui travaillait déjà avec la collectivité avant leur arrivée en **2020** !

Il poursuit en disant que Mme LINON connaît sûrement ce prestataire que la nouvelle équipe municipale n'a fait que renouveler le contrat dans un souci de continuité de service.

Il précise néanmoins que la nouvelle équipe avait constaté un certain « laisser- aller » de ce prestataire dans la manière d'exécuter le contrat.

La nouvelle majorité s'est donnée simplement comme objectif de faire en sorte que ce prestataire respecte les clauses du contrat.

Le coût de la prestation baisse puisqu'au fur et à mesure des missions sont retirées dans ses prestations.

Mme LINON remercie Monsieur OTTO Frédéric pour les précisions tout en faisant remarquer à ce dernier que ce n'est pas parce qu'elle a été Adjointe au Maire avant lui qu'elle connaît tout. Elle rajoute que si elle pose une question c'est précisément parce qu'elle ne maîtrise pas tout. Elle fait savoir qu'elle et son groupe sont de bonne composition et affirme que « c'est grâce à la minorité si le quorum est atteint. »

Monsieur le Maire lui demande de bien compter les élus présents.

« Nous sommes 16 » rétorque **M. RAMASSAMY** à **Mme LINON**

Monsieur BRESLAU est arrivé après, fait remarquer **Mme LINON**

Le quorum c'est 15 lui répond **Monsieur BOULON**.

Mme LINON revient sur la prestation de la société H-Télécom et demande si la somme de 7 235,00 € HT est annuelle.

Monsieur OTTO Frédéric profite pour préciser ses propos à Madame LINON en disant que la téléphonie est un poste tellement important au sein d'une collectivité qu'il s'étonne qu'une ancienne Adjointe ne puisse pas connaître le prestataire : la société H-Télécom.

Il rappelle qu'à leur arrivée, la société H-Télécom avait un contrat annuel mais après discussion avec le gérant de la société pour un nouveau partenariat basé sur plus de rigueur et des respects des clauses, un contrat de 4 ans a été signé avec ce dernier.

Il précise qu'en raison des délais administratifs de traitement de la commande publique, la constitution d'un nouveau dossier de consultation n'a pas pu aboutir d'où dit-il ce contrat de 12 mois, le temps de lancer une nouvelle consultation sur 3 ans afin de mettre la société H-Télécom en concurrence et réaliser quelques économies.

Ce contrat transitoire débute en Mai 2025 et se terminera en Mai 2026.

Mme LINON souhaite savoir concernant la décision relative à l'affaire PUFFET, à quel titre **Maître Edwige** intervient dans ce dossier puisqu'il y a une convention avec elle.

Monsieur le Maire demande au DGS en absence de la Responsable juridique de la collectivité de répondre.

A ce dernier, d'expliquer que même si, Maître Edwige a signé une convention avec la collectivité pour conseiller juridiquement et défendre les intérêts de la collectivité mais pour ce type d'opération comme celui de l'affaire PUFFET, il faut une décision.

Madame LINON interroge également sur la convention avec Canal 10 pour un montant de 18 000 €uros et veut connaître l'objet.

Monsieur le Maire répond que ce sont toutes les émissions réalisées avec CANAL 10, tous les événements tels l'élection de Miss, Kakado... et toutes les autres réalisations.

Cela se comptabilise en heures précise Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,

Prend acte des décisions référencées ci-dessus

Participation aux frais de voyages pédagogiques organisés par des établissements scolaires

RAPPORTEUR : Mme TASSIUS Jacqueline

Mme TASSIUS expose que sur la base des différentes demandes d'aide financière reçues des chefs d'établissement dans le cadre des voyages pédagogiques réalisés au bénéfice des élèves

et dont l'objectif étant de diminuer la participation des parents des enfants originaires de la commune.

Mme TASSIUS invite enfin l'assemblée à se prononcer sur la participation communale à ces frais des voyages pédagogiques.

On passe au vote

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la participation de la collectivité à ces différents projets de voyage pédagogique.

-D'accorder les aides suivantes :

<i>Etablissements</i>	<i>Lieu du voyage</i>	<i>Nombre d'élève habissois</i>	<i>Montant demandé aux parents</i>	<i>Montant accordé par élève</i>
<i>Lycée de Pointe-Noire</i>	<i>Les SAINTES</i>	<i>01</i>	<i>100,00 €</i>	<i>50,00 €</i>
<i>Lycée Ducharmoy</i>	<i>ESPAGNE</i>	<i>01</i>	<i>400,00 €</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Lycée Ducharmoy</i>	<i>MALTE</i>	<i>01</i>	<i>250,00 €</i>	<i>100,00 €</i>
<i>Lycée NICOLO</i>	<i>DOMINIQUE</i>	<i>03</i>	<i>350,00 €</i>	<i>100,00 €</i>
			<i>TOTAL</i>	<i>600,00 €</i>

-Que ces sommes seront virées sur le compte de la famille de ces lycéens afin de réduire leur participation.

-D'imputer ce montant global sur le Budget Primitif en cours.

Validation du projet du Centre Social Zabitan
--

RAPPORTEUR : M. Jules OTTO

Monsieur le Maire rappelle que depuis deux ans, son équipe et lui travaillent, en partenariat avec la CAF pour la mise en place sur le territoire du Centre Social Zabitan.

Après l'acquisition du Dispensaire qui sera transformé en Centre Social, après le recrutement de la Directrice du CSZ et de la Chargée de Coopération, il convient d'obtenir l'agrément du Centre Social, étape essentielle dit-il pour mobiliser les fonds.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame **PROTO**, Directrice du Centre Social Zabitan pour présenter le projet du Centre Social Zabitan tout en rappelant que c'est seulement hier par courrier que Monsieur le Directeur de la CAF lui a fait savoir que ses services ont émis un avis favorable pour l'agrément provisoire du Centre Social pour une durée d'un an.

Madame PROTO salue l'assemblée et confirme l'avis favorable des services de la CAF mais précise que ce dossier sera soumis à la décision de la Commission d'Action Sociale de la CAF programmée **le 06 juin 2025**.

Elle affirme que l'agrément provisoire est une procédure normale qui est donnée pour une durée d'un an.

Durant cette période, le centre sera évalué, suivi avec des préconisations précises données par la CAF pour aboutir à l'issue de cette première année à l'agrément définitif pour **3 ans**.

A partir du dossier remis aux élus, Mme PROTO présente le projet du Centre Social Zabitan qui s'articule en trois parties :

-L'accueil Global

-l'accueil Collectif famille (ACF)

-Le Budget Prévisionnel

Elle insiste sur l'implication et la valorisation de la population

Elle déclare que **2025** est une année importante pour le Centre Social Zabitan car les animations seront évaluées et contrôlées par la CAF.

D'où un budget prévisionnel de **273 578 €** avec une forte participation de la commune due essentiellement à la rémunération du personnel.

Les activités qui seront développées en dehors des appels à projet sur les activités d'animations itinérantes et l'accompagnement à la parentalité, sont :

-Ticket de sport

-Marché santé-bien-être

-Jardin partagé

-Education à la sécurité routière

-Soutien scolaire et accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants.

Après cette présentation succincte, **Monsieur le Maire**, fait savoir à l'assemblée la nécessité de délibérer sur ce projet avant son passage devant la commission d'action sociale de la CAF.

Il demande à Monsieur **VITALIS** Nicolas, Ingénieur Territorial et Responsable du Pôle ingénierie technique de faire un point sur les travaux programmés à l'ancien Dispensaire.

A ce dernier d'annoncer, que le marché public a été lancé, les offres sont en cours d'analyse et qu'il y aura vraisemblablement une phase de négociation.

Les travaux devront démarrer au mois de **juillet** pour s'achever au mois de **novembre** pour une mise en service au mois de **décembre 2025**.

Monsieur le Maire rappelle aussi, dans l'optique de renforcer le service de Madame PROTO, le lancement d'un appel à mobilité interne organisé par le service des Ressources Humaines.

Il fait savoir qu'après audition un choix doit s'opérer entre deux candidats pour le poste de chargée d'accueil social.

En dehors de ce renforcement, Monsieur le Maire insiste sur la transversalité du champ social avec les autres services de la collectivité tels que : le CCAS, le service des sports, service culturel, la médiathèque, le service développement économique...

Mme LINON demande la parole et déclare que c'est toujours un peu délicat d'échanger sur un dossier dont elle vient de prendre connaissance.

Elle rappelle néanmoins que les premiers échanges sur ce sujet ont eu lieu à la salle polyvalente au moment des restrictions sanitaires, durant la période covid 19, où déclare-t-elle, « que ce projet devait arriver très vite et qui finalement n'arrive que maintenant ».

Sur le contenu du projet, elle observe l'exclusivité du partenaire à savoir la CAF avec « beaucoup de choses qui sont hypothétiques » or dit-elle, Monsieur le Maire a déclaré que ce projet va englober beaucoup de services...Elle pense que dès lors que la CAF ne sera pas en mesure d'abonder, ce dispositif sera fragilisé selon elle.

Elle encourage à chercher d'autres partenaires puisque le dossier est déjà réalisé.

Elle revient également sur le comité de pilotage, qui selon elle, arrive avant, au moment d'écrire le projet ensuite il y aura un comité technique...

Mme TASSIUS intervient pour dire qu'elle ne comprend pas le discours de Mme LINON comme si « nous avons attendu 2025 pour faire tout ce que nous faisons ».

« La, an ka vinn, débat isidan, sé à partir d'éléments objectifs » répond **Mme LINON**

Monsieur le Maire reprend la parole et demande à Mme LINON de synthétiser son intervention
Mme LINON estime qu'il manque une étape car le comité de pilotage aurait dû déjà être mise en place car l'année 2025 étant une année d'actions selon la Directrice du Centre Social Zabitan.

Mme PROTO demande la parole pour apporter quelques éclaircissements aux interrogations de Mme LINON :

-Sur l'exclusivité de la CAF, Elle fait savoir qu'il est dit dans le projet qu'il s'agit de lancer les activités en vue d'obtenir l'agrément : Pour l'instant, « on ne peut lancer aucune démarche tant que la structure n'est pas officialisée ».

« A partir de ce financement CAF et donc de l'agrément, on pourra travailler avec tous les partenaires et notamment les fonds européens avec notamment le service de Monsieur REGENT Thierry qui s'occupe de la recherche de fonds pour les projets structurants ».

Elle rappelle la phrase du Directeur de la CAF « Il ne faut pas aller trop vite ».

-S'agissant du comité de pilotage, Mme PROTO fait remarquer qu'avant même son arrivée, ce comité de pilotage existait où les élus, les habitants, le service du CCAS ont travaillé en concertation.

Elle avoue qu'elle s'est appuyée sur le travail de ce comité pour élaborer le projet.

Elle a ensuite enclenché une deuxième phase de concertation.

Monsieur le Maire rappelle le Contrat Territorial Global signé et débattu au sein de cette assemblée et qui a été approuvé.

« Tout ce que l'on fait aujourd'hui découle de ce Contrat Territorial Global (CTG), il s'agit aujourd'hui de respecter les étapes ».

Monsieur le Maire Profite pour féliciter Mme PROTO qui a réalisé ce projet social en si peu de temps et c'est le deuxième projet social au niveau National qui porte un pôle Santé.

C'est le seul centre social en Guadeloupe qui porte ce pôle santé et on surveille de très près, cette innovation apportée par notre centre social.

On passe au vote

Vu le projet social du Centre Social Zabitan élaboré et présenté par **Madame PROTO**,

Vu l'avis favorable émis par les services de la CAF pour l'agrément du Centre Social Zabitan pour une durée **d'un an**,

Considérant que les missions du Centre Social Zabitan s'inscrivent dans le cadre de la CTG autour de 4 champs d'intervention :

-La valorisation de la jeunesse

-Le soutien à la Parentalité

-L'accompagnement des aînés

-la promotion de la santé

Le Conseil municipal

Décide à l'unanimité :

-D'approuver le Projet social du Centre Social Zabitan 2025-2027 dont le projet est annexé à la présente délibération.

-D'acter, conformément à l'avis de la CAF, que l'agrément définitif du Centre Social Zabitan interviendra après une première évaluation de la mise en œuvre du projet social en juillet 2026.

-D'approuver le Budget Prévisionnel ainsi que le plan de financement du Centre Social Zabitan au titre de l'année 2025 tels qu'ils figurent dans le Projet.

RAPPORTEUR : Mme DARMIN Cindy

Avant de passer la parole à Mme **DARMIN**, **Monsieur le Maire** fait savoir à l'assistance que Mme **REGISTRE** chargée de Coopération ainsi que Mme **DESTOUR** Directrice de l'association « **les Maternelles habissoises** » sont présentes et seront en appui pour répondre aux éventuelles questions des membres du conseil municipal.

Madame DARMIN expose :

Dans le cadre du partenariat établi avec l'association « **Les Maternelles habissoises** » pour l'animation durant les périodes périscolaires et extra-scolaires, la commune de Vieux-Habitants participera à la mise en œuvre d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intitulé « **Vakans an l'ari la, 5^{ème} édition** ».

Cet accueil collectif concerne les enfants âgés de **3 – 5 ans et 6 - 17 ans**.

Il se déroulera du **07 au 31 juillet 2025 à l'école du Bourg**.

Outre la mise à disposition de l'école du Bourg, la collectivité prendra en charge les frais de repas du midi estimés à **5 000,00 €** et versera une subvention de **8 500,00 €**.

Le coût global de cette opération pour un effectif de 100 enfants, est estimé à **62 500 €**.

Madame DARMIN termine en demandant à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Madame REGISTRE précise le rôle fondamental que joue la collectivité dans l'accomplissement de cette opération en mettant à disposition, le local, du personnel et en offrant les repas même si la CAF intervient en aval une fois l'opération terminée.

Mme LINON demande à la suite de l'intervention de Mme **REGISTRE**, est-ce que les parents peuvent prétendre de façon individuelle à une aide de la CAF pour alléger leur participation et permettre à plus d'enfants d'intégrer cet ACM ?

Madame DESTOUR répond que la CAF aide l'association pour permettre de réduire le coût supporté par les parents éligibles mais pas les parents directement.

Mme LINON demande si en effet la subvention intervient à postériori après justification.

C'est bien cela répond **Mme DESTOUR**.

Dès qu'il s'agit de séjour sans hébergement, la CAF passe nécessairement par l'association mais toujours à postériori.

Mme DARMIN félicite le programme proposé car pendant un mois les enfants sont en véritable dépaysement.

Mme DESTOUR précise que les parents ont la possibilité de payer en plusieurs fois mais que leur tarif par rapport à ce qui se fait aux alentours reste abordable.

On passe au vote

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-De valider le projet ALSH « vakans an l'ari la : 5^{ème} édition » annexé et porté par l'association « Les Maternelles Habissoises » en partenariat avec la collectivité.

-D'approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement tels que définis ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Animateurs	8 250,00 €	Participation des parents (490 x 100)	49 000,00 €
Direction et porteur du projet	2 000,00 €	Subvention Mairie (repas)	5 000,00 €
Sorties	14 500,00 €	Subvention Mairie (numéraire)	8 500,00 €
Transport en bus	9 000,00 €		
Repas	5 000,00 €		
Eau	500,00 €		
Goûters	1 050,00 €		
Intervenants	2 000,00 €		
Divers	1 000,00 €		
Mini séjour	19 200,00 €		
TOTAL	62 500,00 €	TOTAL	62 500,00 €

-D'imputer la participation communale sur le Budget Primitif 2025.

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Création de la distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune de Vieux-Habitants
--

RAPPORTEUR : Mme TASSIUS Jacqueline

Madame TASIUS expose :

La commune de Vieux-Habitants souhaite honorer celles et ceux qui ont contribué à son rayonnement et à son développement, par leur investissement passé ou présent dans la vie publique, associative et/ou socio-économique.

Ce périmètre pourra s'étendre à celui de notre archipel Guadeloupéen, au National, voire à l'International.

Elle poursuit que l'objectif étant de pouvoir remettre une distinction à des personnalités, les élevant ainsi au rang de citoyen(ne) d'honneur de la collectivité.

Elle propose à l'assemblée de créer cette distinction qui pourra être présentée :

- A une personnalité locale dont la commune salue l'action, honore les mérites ou reconnaît les services rendus à la commune et à ses habitants,
- A une personnalité extérieure que la commune de Vieux-Habitants s'honore de recevoir.

Par ailleurs, la commune se réserve la possibilité, par délibération, de déchoir de cette distinction, toute personne qui aurait par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen(ne) d'honneur de la commune.

Elle invite enfin l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Mme LETIN Responsable de la médiathèque confirme que les recherches au niveau du secrétariat n'ont pas permis de trouver cette délibération cadre qui permettait de distinguer **Monsieur REGENT**

On passe au vote,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Considérant la volonté de la municipalité de célébrer l'excellence civique à l'échelle du Territoire,

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la création de cette distinction honorifique de citoyen(ne) d'honneur de la commune de Vieux-Habitants,

-De préciser que les nominations des citoyens (nes) d'honneur de la commune feront l'objet d'une présentation et d'un vote du conseil municipal,

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

Création de la distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune de Vieux-Habitants

RAPPORTEUR : Mme TASSIUS Jacqueline

Madame TASSIUS propose à ses collègues d'élever au rang de « **citoyen d'honneur** », Monsieur **Frédéric REGENT**, au regard de son parcours exceptionnel et de ses contributions à l'étude et à la préservation de notre histoire.

Elle poursuit que Monsieur **Frédéric REGENT** né le 10/10/1969 en Allemagne est un historien réputé, auteur de plusieurs ouvrages sur l'esclavage dans les colonies françaises et conférencier très apprécié. Il est d'origine guadeloupéenne.

En effet, son père, militaire était originaire de Vieux-Habitants. Sa mère est de Corrèze.

Elle rajoute que Monsieur **REGENT** consacre sa vie à la recherche et à la diffusion de connaissance historique.

Depuis 2009, il est Maître de conférences en Histoire à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne. Il est aussi conseiller scientifique du Mémorial des Tuileries consacré à l'esclavage (*Lettre de mission du Premier ministre du 13 novembre 2019*).

De 1995 à 2003, il a enseigné l'histoire et la géographie dans divers établissements de l'académie de la Guadeloupe.

A l'initiative de la bibliothèque municipale de Vieux-Habitants, Monsieur **Frédéric REGENT** présente son livre « *Esclavage, métissage et liberté. La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802)* » publié en 2004 : Cet ouvrage retrace le fonctionnement concret de la société esclavagiste française. Il a obtenu le **prix Henri Hertz 2005** décerné par la Chancellerie des Universités de Paris et une mention spéciale du jury du **prix François FURET 2005**.

Parmi ces ouvrages, on peut citer :

En 2007, « *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions, 1620-1848* ». Ce livre met en lumière quatre millions d'esclaves qui ont vécu ou survécu dans les territoires suivants : Gorée, Grenade, Guadeloupe, Guyane, Ile Bourbon (Réunion), Ile de France (Ile Maurice), Louisiane, Marie-Galante, Martinique, Nouvelle-France, Saint-Barthélemy, Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Domingue, Saint-Louis du Sénégal, Sainte-Lucie, Saint-Martin, les Seychelles, Tobago.

En 2019, « *les maîtres de la Guadeloupe, propriétaires d'esclaves (1635-1848)* », qui retrace l'histoire des propriétaires d'esclaves sur la période allant de 1635 à 1848.

En 2023 « *L'esclavage raconté aux enfants* » qui est un outil pédagogique retraçant une première approche de l'histoire de l'esclavage dans le monde et des luttes abolitionnistes, de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui.

En 2024, il reçoit des académiciens français, le **prix Guizot** pour son livre « *Libres de couleur. Les affranchis et leurs descendants en terre d'esclavage, XVe-XIXe siècles* ». Ce prix récompense une œuvre d'histoire d'étude du monde contemporain.

Monsieur REGENT a aussi été co-auteur d'ouvrages et publié de nombreux articles dans différentes revues à comité de lecture.

En sa qualité de chercheur, depuis 2017, il poursuit ses travaux, sur :

- l'étude des catégories structurant les sociétés coloniales françaises des débuts de la colonisation à la seconde abolition (XVIIe-XIXe siècles), notamment leur démographie et l'étude de la société esclavagiste à partir des sources judiciaires,
- l'usage du terme race dans les sources du XVII au XIXe siècle,
- l'étude des « petits blancs » et des libres de couleur des colonies,
- les interactions entre les colonies françaises et leur métropole coloniale pendant la période de la Révolution française.

Madame TASSIUS précise que cette distinction sera officiellement remise à L'Historien **Frédéric REGENT**, lors de la cérémonie prévue, **le lundi 26 mai 2025**.

Le budget prévisionnel consacré à cette manifestation est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Hébergement	1 827,24 €	Commune	4 269,64 €
Billet d'avion	900,00 €		
Trophée	210,00 €		
Buffet	882,40 €		
Animations	450,00 €		
Total dépenses 4 269,64 €		Total recettes..... 4 269,64 €	

Aussi, Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition d'élévation de Monsieur **REGENT** au rang de **Citoyen d'Honneur**.

Avant de donner la parole aux élus, **Mme LETIN** relate l'ensemble du programme qui débute à la médiathèque dès ce **vendredi 21 mai 2025** avec la remise des prix de poésie à 09h00 avec les écoles élémentaires. Le soir dit-elle, il y a un vernissage avec l'association de Monsieur **DESFONTAINES Franck**.

Elle poursuit en annonçant **le 26 mai 2025** : dévoilement de la plaque du Bureau de l'office intercommunal du tourisme en face de la Mairie à **17h00** puis direction vers l'espace dédié au nègre marron avec l'association **KAOKA** ensuite rendez-vous sur la place Teddy **RINER** pour l'élévation de Monsieur **REGENT** au rang de citoyen d'honneur.

Mme LETIN précise que ce dernier profitera pour présenter son dernier livre « les libres de couleur » avec comme modérateur Monsieur **N'SONDE**.

Le mardi 27 mai 2025 départ à Petit-Bourg du **RIE** avec Monsieur le **Maire**, Yannick **BOREL**, Coraline **VITALIS** et Monsieur **REGENT** ensuite retour à Vieux-Habitants pour un hommage sur la stèle de Louis **DELGRES** et enfin arrivée sur la plage de Simaho.

Monsieur GERAN Gaston demande la parole, salue l'ensemble de l'assistance et déclare que la démarche consistant à valoriser des citoyens habissois dans leur discipline, dans leur activité, est une démarche tout à fait honorable surtout à Vieux-Habitants « **Pays de la mémoire** ».

Il rajoute que la délibération consistant à élever Monsieur **REGENT** au rang de citoyen d'honneur est une bonne initiative notamment pour ce qu'il a apporté à la Guadeloupe mais aussi à la France entière.

Pour autant, il demande s'il y a un cahier des charges élaboré pour cadrer ces distinctions car il y a dit-il, beaucoup de citoyens habissois qui méritent une distinction.

Il pense qu'il faudrait rajouter dans la délibération cadre qu'une démarche sera mise en place pour définir un cahier des charges précis à ces distinctions .

Monsieur le Maire précise que le travail administratif pour concevoir cette délibération a été piloté par **Mme RODE** qui s'est rapprochée de la préfecture.

La première délibération tient compte notamment des éléments transmis par la préfecture, la deuxième délibération relève de la liberté du Maire et de son conseil municipal de proposer telle ou telle personnalité.

La première délibération est la délibération cadre : il n'y a pas nécessité d'aller plus loin sauf à rajouter d'autres valeurs ou une sorte de charte.

Mme LETIN précise que depuis une dizaine d'années, ce ne sont plus seulement les hommes politiques qui peuvent prétendre au rang de citoyen d'honneur mais tout type de citoyen.

Monsieur GERAN Gaston demande à nouveau la parole pour expliquer le sens de son intervention et dit approuver les propos de Monsieur le Maire sur la notion de Charte, de valeurs à prendre en compte pour cette distinction.

Mme LINON revient sur le budget relatif à cette distinction.

Mme TASSIUS lui répond qu'il n'y a pas de budget c'est simplement une volonté de transparence et dire ce qui a été dépensé.

Monsieur Frédéric OTTO fait savoir qu'il s'agit d'une information puisque dans les relevés de décisions, cette affaire avait été déjà actée

Mme LINON lui répond qu'il s'agissait uniquement du billet mais dans ce budget il y a trophée, buffet...

On passe au vote

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la nomination de Monsieur Frédéric REGENT au rang de Citoyen d'Honneur de la commune de Vieux-Habitants.

-D'imputer les frais des dépenses inhérentes à la manifestation sur le Budget de l'exercice en cours.

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Dotations aux coopératives scolaires

RAPPORTEUR : Mme GOMBAULD Véronique

Madame GOMBAULD expose :

La coopérative scolaire est une initiative au sein des établissements scolaires dont le but est de favoriser l'autonomie, la citoyenneté, la participation active des élèves à la vie de l'école.

Elle fonctionne comme une organisation autogérée en mettant le financement des activités et projets.

Les sources de revenus de la coopérative :

-Vente de tee-shirts de l'école qui permet de collecter des fonds tout en maintenant un sentiment d'appartenance

-l'organisation de marchés dans certains établissements (vente de légumes ou de repas

-contribution demandée aux parents d'élèves pour soutenir la coopérative

-Dotation de la mairie : la collectivité accorde une subvention annuelle de **20 €/enfant** dans les écoles maternelles et **15 € /enfant** dans les écoles élémentaires pour soutenir les activités éducatives et culturelles depuis 2024.

Ces sommes sont maintenues au titre de l'exercice 2025.

Le montant global chiffré à **9 925,00 euros** se répartit de la manière suivante :

COOPERATIVES	ECOLE MATERNELLE		COOPERATIVES	ECOLE ELEMENTAIRE	
	Effectifs	Montant		Effectifs	Montant
BOURG	54	1 080,00 €	BOURG	88	1 320,00 €
COUSINIERE	94	1 880,00 €	COUSINIERE	87	1 305,00 €
GERY	16	320,00 €	GERY	57	855,00 €
MARIGOT	84	1 680,00€	MARIGOT	99	1 485,00 €
TOTAL		4 960,00 €	TOTAL		4 965,00 €

Mme GOMBAULD explique à travers un tableau prévisionnel des dépenses dédiées aux établissements scolaires et préparé par le responsable des affaires scolaires : **M.BOA** Jean-Luc, pourquoi la dotation n'a pas augmenté cette année.

Prévisionnel 2024/2025

Fournitures administratives	8000
Manuels scolaires	7000
Beneylu	1650
Transport pour la natation	7500
Maitres-nageurs	5500
Sorties pédagogiques et sportives	7000
Carnaval 2025 (groupes, gouter, transport)	3300
récompenses pour le défilé des écoles	3500
Coup de pouce	5000
Kakado des élèves initiation accordéon	2000
photocopies	7000
Fêtes : Noël et fin d'année scolaires	3000
TOTAL	60 450€
EFFECTIF SCOLAIRE	570
DEPENSES ANNUELLES POUR UN ELEVE	106€

Mme LINON demande l'évolution des effectifs

On assiste à une baisse des effectifs comme un peu partout en Guadeloupe notamment dans le Bourg répond **Mme DARMIN**

On passe au vote,
Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-D'attribuer à chacune des coopératives une dotation au titre de l'année 2025, selon le tableau ci-dessus.

-D'imputer sur le Budget primitif 2025 la somme globale de 9 925,00 euros, pour exécution.

-De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Modification de la délibération dénommant l'école primaire de Cousinière en Ecole Elémentaire « Nathalien ETNA »

RAPPORTEUR : RAMASSAMY Gérard

Le 20 décembre 2001, l'établissement scolaire situé à Cousinière et accueillant les enfants de l'élémentaire a été dénommée « Ecole Nathalien ETNA ».

Il s'avère malheureusement que la terminologie utilisée dans la délibération pour qualifier l'école était celle d'une école primaire au lieu d'une école élémentaire.

Cette terminologie empêche à l'éducation Nationale de bien répertorier l'école et sa dénomination.

Aussi, Monsieur RAMASSAMY propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur :

- La modification de la délibération du 28 décembre 2001 en remplaçant la mention « école primaire » par « école élémentaire ».
- La confirmation de la dénomination de l'établissement scolaire sous le nom de « École élémentaire **Nathalien ETNA** ».

Mme LINON intervient pour affirmer ne pas trop comprendre la modification, qu'elle suppose néanmoins fonder sûrement sur des exigences administratives.

Elle fait remarquer que dans la délibération de **2001** sous l'ère de Monsieur Victorin **LUREL** l'article 1 stipule que l'école primaire de Cousinière est dénommée « *école Nathalien ETNA* » Pour elle, il y a une subtilité juridique, c'est l'école qui est dénommée Nathalien ETNA

« Dans votre intervention, vous avez la réponse » lui dit **Monsieur le Maire**

« Non je n'ai pas la réponse » répond **Mme LINON**

« Il s'agit de préciser école élémentaire, c'est ce qui est écrit » lui fait encore remarquer **Monsieur le Maire**.

Mme TASSIUS rajoute que sur le panneau même de l'école est mentionné « école primaire Nathalien ETNA » or la Directrice l'a déjà interpellée sur cette affaire à plusieurs reprises puisqu'il s'agit d'une école élémentaire.

C'est un problème d'ordre administratif.

« Zo pa ka konpwann sa an ka di zot » répète **Mme LINON**

Monsieur le Maire met un terme à la discussion

On passe au vote,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-De modifier la délibération du 28 décembre 2001 en remplaçant la qualification « école primaire » par « école élémentaire ».

-De dénommer désormais cet établissement scolaire : « École élémentaire Nathalien ETNA ».

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte relatif à cette affaire.

Approbation du plan de financement de la Maison France Service Edition 2025
--

RAPPORTEUR : Mme FARNABE Juliette

Mme FARNABE expose :

En date du 21 mars 2025, Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, a informé notre collectivité de l'octroi d'une subvention de **25.000,00 euros** au titre du **Fond National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT)**, d'une part, et d'une subvention complémentaire au titre du **Fond National France Service (FNFS)** de **20.000,00 euros d'autre part**.

Ces sommes sont allouées poursuit-elle pour le fonctionnement de la **Maison France Service (MFS)** sise à Géry.

Madame FARNABE termine en disant que pour permettre le versement de ces dits montants, il est urgent que l'assemblée délibérante puisse approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement de cet établissement qui se présente comme suit :

- FNADT	25.000,00
- FNFS	20.000,00
- Aide aux postes conseillers numériques.....	70.100,82
- Commune	119.504,59
- Total	234.605,41

Avant de passer au vote, **Mme FARNABE** demande à l'équipe administrative de la « **Maison France Service** » et du **Bik@web** situé à Cousinière de présenter à l'assemblée les actions menées au quotidien.

Mme BIQUE Linda référente à la **MFS de Géry** relate la situation suivante :

1. Accueil et fréquentation selon les horaires :

En 2024, la Maison France Services et le **Bik @Web** ont enregistré une fréquentation de près de 4000 personnes, avec des pics d'affluence bien marqués selon les plages horaires :

- **Le matin (8h–12h)** : Une forte fréquentation avec des temps de prise en charge variant entre 5 et plus de 30 minutes selon la complexité des situations. C'est la tranche horaire la plus dense.
- **Entre 12h et 14h** : Principalement des actifs profitant de leur pause déjeuner pour effectuer leurs démarches.
- **L'après-midi (14h–16h)** : On observe une fréquentation un peu plus faible,

2. Profil des usagers accueillis :

Les usagers reflètent bien la diversité de la population locale :

- **60 %** sont des seniors, souvent peu à l'aise avec le numérique.
- **35 %** sont des demandeurs d'emploi, âgés de 20 à 60 ans.
- **5 %** sont des actifs, qui choisissent des horaires compatibles avec leur emploi du temps.

Les femmes représentent 75 % du public accueilli, une tendance qui montre leur forte implication dans les démarches administratives et sociales. L'âge des usagers varie de 18 ans à plus de 75 ans.

3. Provenance géographique des usagers :

La majorité des personnes accueillies résident à Vieux-Habitants, preuve de l'ancrage local. On note également une fréquentation régulière en provenance des communes voisines : Bouillante, Pointe-Noire, Baillif, Baillif, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre et Vieux-Fort, etc.....

4. Partenaires mobilisés :

Tout au long de l'année, la MFS a collaboré avec de nombreux partenaires, certains de façon régulière, d'autres plus ponctuellement.

Partenaires principaux :

- CAF
- Sécurité sociale
- France Travail (1er lundi du mois)
- Assurance Retraite
- Direction Générale des Finances (10 permanences réparties entre Géry et Cousinière)
- Préfecture / France Titres
- URSSAF / CESU
- La Poste / EDF
- Point Justice (une juriste le 1er et 4^e jeudi du mois)
- Avocat (3 permanences par an)
- Notaire (3 permanences par an)

Autres partenaires non conventionnés : LADOM, Mutuelles, Assurances, CGSP, MDPH, Chorus, etc .

Mme Estelle AME référente au ***Bik@web de Cousinière*** décline les actions ciblées pour accompagner au mieux les usagers selon leurs besoins :

5. Actions et ateliers menés :

- KALAMUS : Formation Numérique avec les demandeurs d'emploi
- Bébés lecture : Séances de lecture pour les tout-petits et leurs familles M.P.F
- Bus Gerty : Soutien aux femmes en situation de précarité Maison des Parents et de la Famille
- ADIL : Conseils et d'accompagnement administratif
- ASSIVAMOND
- CCAS
- Réception de stagiaires et Service Civique

La « grosse journée » du 24 mai 2025: La Journée Nationale d'Accès aux Droits : Débat autour de l'indivision et la succession à Géry

Le 20 novembre 2024 : La journée Internationale des droits de l'Enfant : Droits et devoirs des enfants avec les différentes écoles primaires de Vieux Habitants au Bik@Web.

6. Utilisation de poste à accès libre :

Très fréquenté, notamment entre 8h et 14h, cet espace permet à chacun de :

- Consulter différents sites
- Faire leur CV
- Accéder aux services administratifs en ligne

Ce service, libre d'accès et sans rendez-vous, est très apprécié.

7.Epace Formation :

Géry :

Le conseiller numérique Monsieur SAINT-GERAUD fait des formations en individuelle sur rendez-vous.

Cousinière :

Des formations collectives sont mises en place avec Monsieur PROMENEUR :

-Les lundis et mardis matin.

-Initiation informatique deux fois par semaine avec l'école primaire de Cousinière et une fois par mois avec la maternelle.

-Initiation informatique pour les agents communaux (3 sessions de 10 agents) et pour les contractuels de l'association Kalamus (1 semaine).

8. Bilan de l'année :

La MFS a su maintenir un haut niveau de fréquentation, notamment en matinée. La présence de partenaires sur ces créneaux a largement contribué à cette dynamique, doublant parfois le nombre d'usagers accueillis.

L'année 2024 a également confirmé une demande croissante d'accompagnement dans les démarches numériques, administratives et sociales. Grâce à la disponibilité de l'équipe et à des outils adaptés (accueil individuel, ateliers, espace libre accès), la MFS a pu proposer un service de proximité, réactif et de qualité.

Mme BIQUE Linda profite pour remercier Monsieur le Maire ainsi que le DSTE M. VITALIS pour les travaux actuellement en cours au sein de la MFS permettant de mieux accueillir les Usagers.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Yanik **SAINT-GERAUD**, Conseiller numérique à la MFS, qui commence par saluer l'assemblée et précise que sa mission est d'aider les usagers à devenir de plus en plus autonomes dans les outils numériques.

Il déclare mettre en place des ateliers individuels et collectifs dans l'optique de solutionner la fracture numérique entre ceux qui maîtrisent et ceux qui n'ont aucune base.

Enfin c'est au tour de **Mme ABENZOAR** Catherine de se présenter :

Elle salue l'assemblée et indique qu'elle est agent d'accueil à la MFS et précise que l'équipe travaille avec une plate-forme où il faut saisir tous les jours toutes les actions menées afin de déterminer les statistiques.

Monsieur le Maire rappelle l'effectif de l'équipe chargée de ce travail de proximité avec la population, outre, dit-il, les quatre agents présents ce soir, il convient de rajouter Monsieur Jean-Michel **PROMENEUR**, Mme **DEHAIES** Sandy conseillère numérique actuellement en congé de maladie et Mme **JOCKSAN** Marie-Laure.

Ce qui donne un effectif total de **7 agents**.

En outre, il souligne la forte connexion nécessaire avec le CCAS, le Centre Social Zabitan à travers le projet social qui vient d'être présenté.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-D'approuver le budget prévisionnel annexé ainsi que le plan de financement pour le fonctionnement de la Maison France Service pour l'année 2025.

-D'inscrire cette opération au budget de l'exercice en cours

Création d'un poste de brigadier-chef principal et d'un poste budgétaire pour le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet

RAPPORTEUR : M. Jules OTTO

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le recrutement de deux agents.

- Un sur un emploi non permanent sur une durée hebdomadaire de 24 heures afin d'assurer le remplacement d'un agent en congé de longue maladie dans un établissement scolaire.
- Un autre sur un emploi permanent : il s'agit d'un Brigadier-Chef Principal à temps complet dont l'objectif est de renforcer les effectifs de la Police Municipale, impactée par les récentes demandes de mobilité.

Aussi, il demande à l'assemblée de se prononcer sur la création de ces deux postes et la modification du tableau des effectifs.

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-De créer un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet et un poste de non titulaire à 24 heures sur un emploi non permanent

-De modifier le tableau des effectifs.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Acquisition de la parcelle cadastrée AR 525 appartenant à la SIG

RAPPORTEUR : M. Frédéric OTTO

Monsieur Frédéric OTTO expose en créole :

Byenbonswa,

Adan gadévwè i tini pou divini a komin-la, Jil **OTTO** èvè ekip minisipal ay ka rété véyatif si zafè a tout téren ki ka vann é ki pé si nou achte-y rédé balan a ZABITAN adan wouvè zèl ay. Dabò pou yonn, sé pou sa dépi senk lanné, isidan menm, nou ja voté pou nou té trapé lak a tè a dé koté kon :

- Teren KOMLA an chimen létan
- Dispansè-la
- Kaz a gadforèstié Bosolèy
- Etc ..

An larèl-lasa, adan konsèy minisipal ki pasé « le 13 février 2025 », nou té ba mè-la dwa ay mandé la SIG pou teren-la ki dèyè stad-la, « stade Milton James », vin tan nou.

Sé on téren lakadas konnèt pou niméro AR 525 é ki ka fè pasé 13 000 m² ki vlé di-w plis ki on èkta.

Sé osi teren la komin ka louké pou fè on koté pou moun garé vwati lè yo désann obou é ka louké osi pou pé sa mète tout jan aktivité ki pé rann popilasyon an nou sèwwis toupannan sa ka rété an sans a klasman a sa golvèman kriyé PPRN.

Eben, apré pawòl yo palé èvè mè an nou, « conseil d'administration » a la SIG aksèpté « le 1^{er} Avril 2025 » vann teren-lasa pou komin ZABITAN pou **34 941 €**.

Men pou nou byen konpwann, fò nou sav, adan montan-lasa pòkò ni lajan ki fo pou péyé notè-la ki ké fè lak-la ban nou.

Sé pou sa oswè-la, nou dwètèt pran délibérasyon pou nou di :

- ***Si nou dakò pou la komin achte téren-la a pri-lasa***
- ***Si nou ka ba mè-la dwa fè tou sa ki ni a fè pou tout papyé sinyé é tout lajan doué adan sa trouvé yo byen a lékè***

« La commune de Vieux-Habitants par la voix de son conseil municipal s'est lancée dans une politique de reconquête foncière aux fins de conforter le patrimoine mobilier et immobilier par le biais des opportunités fortuites, mais aussi des sollicitations singulières à l'endroit des propriétaires connus.

A ce titre, ce n'est pas moins d'une dizaine de parcelles depuis près de 5 ans réparties sur l'ensemble du territoire communal qui font parties des actifs valorisables de la collectivité et constitue indubitablement une richesse foncière au sein du patrimoine de la commune.

Fort de ce rappel et du constat exposé précédemment, la collectivité à une nouvelle fois l'opportunité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 525, d'une contenance de 13 093 m² sise dans le bourg rue Amédée LABIQUE située singulièrement à l'arrière du stade municipal « Milton James » et longeant la Grande-Rivière de Vieux-Habitants.

Ce foncier de par son positionnement et sa superficie se présente à la collectivité comme une aubaine foncière permettant à terme la création d'un parc d'activité multimodal et d'un parking offrant un espace de stationnement supplémentaire en plein cœur de ville.

Le coût d'acquisition prévisionnel avoisinera **34 941 €** en fonction de la résolution n°17/2025 du conseil d'administration de la SIG par la voix de son président Monsieur Jean-Philippe Courtois.

De même, le coût des émoluments à verser au notaire sera additionné au coût d'acquisition initial.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AR 525 appartenant à la SIG et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et notariales dans le cadre de cette acquisition. »

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Après que Monsieur LANCASTRE membre de la SIG s'est déporté pour ne pas prendre part au vote

Décide à l'unanimité des présents :

-D'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 525 d'une superficie de 13 093 m² sise dans le Bourg et appartenant à la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG).

-Que le prix d'acquisition, hors frais de notaire, est fixé à Trente Quatre Mille euros et Neuf Cent Quarante et Un centimes (34 941,00 €)

-Que les frais de notaire seront payés en sus.

-D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et notariales dans le cadre de cette acquisition.

Approbation du plan de financement de l'aménagement de la Maison du Patrimoine et du Développement

RAPPORTEUR : Madame LANCIEN Ketty

Madame LANCIEN expose :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, culturelle, socio-économique et touristique, la commune de Vieux-Habitants a procédé à la réhabilitation de la « Case Saint-Michel » en « **Maison du Patrimoine et du Développement** ».

Ce lieu rempli d'histoires a pour vocation la valorisation des patrimoines touristique, culturel, bâti, matériel et immatériel du territoire.

Il convient désormais de poursuivre cette réhabilitation en procédant à son aménagement.

Situé en plein cœur de ville, ce bâtiment d'une surface de 323 m² composé d'un R+1 avec comble, offre, à la belle commune de Vieux-Habitants une vitrine de l'excellence habissoise.

Son aménagement se fera de la manière suivante :

Au RDC :

- 1- Un espace de 30 m² constitué de :

- un salon équipé de casques numériques virtuels présentant aux usagers les sites historiques et touristiques de la commune
 - un espace “Master classe” de type coworking
- 2- Un comptoir type “Lolo” de 40 m² où l’excellence habissoise sera magnifié au travers de la valorisation d’un patrimoine protéiforme

A l’étage :

- Deux bureaux administratifs et un espace de stockage d’une superficie de 50,71 m².

Dans les combles :

- Une salle de réunion de 59 m².

Le budget prévisionnel pour cet aménagement s’élève à **123 000,00 €** avec les postes suivants :

DÉPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
NUMERIQUE INTERACTIF	47 000,00 €	Conseil Départemental	80 000,00 €
MOBILIER PATRIMONIAL	28 000,00 €	Commune de Vieux-Habitants	20 000,00 €
MOBILIER D’ACCUEIL PUBLIC	8000,00 €	C.A. Grand Sud Caraïbes	5 000,00€
EQUIPEMENT DE COMMODITE	2000,00€	OTI (Office de Tourisme Intercommunal)	3 000,00€
INFORMATIQUE & AUDIO	28 000,00€	État (DAC)	15 000,00€
VISUELS (Photographies)	10 000,00€		
MONTANT TOTAL	123 000,00 €	MONTANT TOTAL	123 000,00 €

Madame LANCIEN demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Madame LINON demande la parole et déclare que lors d’un précédent conseil municipal, il avait été annoncé qu’il y aurait eu un comité de pilotage avec le Département pour étudier l’aspect fonctionnel de la maison du patrimoine et du développement or elle constate que l’on vote déjà le budget pour son aménagement...

En outre, elle remarque dans le plan de financement, une sollicitation du Conseil Départemental.

Elle veut savoir l’évolution de cette affaire., si le comité de pilotage a déjà été enclenché ou s’il a déjà abouti...

Monsieur le Maire répond que le comité de pilotage, une fois installé, dure dans le temps...il dit aussi se rappeler qu’il avait fait la proposition à Monsieur Gaston **GERAN** de faire partie du comité mais il pense qu’il y a eu une coquille administrative.

Les réunions avec le Département, avec les élus concernés, se font régulièrement avec l’appui des personnes ressources du Conseil Départemental en la personne de Madame Odile **BROUSSILLON** ou quand elle ne peut pas c’est Monsieur Rozan **MONZA** qui participe ou parfois un autre cadre.

Les éléments proposés pour l’aménagement ont été élaborés en concertation avec ces personnes ressources qui sont des experts dans le domaine culturel.

Il profite aussi pour souligner que « le champ culturel n’a pas de limites » et qu’à n’importe quel instant on peut trouver des ressources à même de nourrir le projet.

Il prend l’exemple du Parc National au sein duquel, la commune de Vieux-Habitants fait partie intégrante...Cet établissement possède une version numérique de la vallée de Beaugendre qui peut être mise à disposition...

Le label « **esprit Parc** » peut aussi être véhiculé au sein de cette structure.

Il verra aussi avec l’administration que l’élu Monsieur **GERAN** Gaston qui avait donné son accord soit associé.

Madame LINON souhaite que soient mis à leur disposition les comptes-rendus des travaux de cette commission.

Pas d’objections lui répond **Monsieur le Maire**.

On passe au vote,
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De poursuivre la réhabilitation de la « Maison du Patrimoine et du Développement » en procédant à son aménagement.
- D'approuver le budget et plan de financement comme mentionné ci-dessus :
- D'inscrire cette dépense au budget de l'exercice en cours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autres partenaires pour leur participation.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à cette opération.

Validation du projet d'intégration d'une résidence d'artistes à la Médiathèque Approbation du plan de financement
--

RAPPORTEUR : Monsieur LANCASTRE Luigi

Monsieur LANCASTRE Luigi expose :

Durant les quarante dernières années, le bèlè a perdu bon nombre de ses pratiquants.

Les plus connus demeurent, Napoléon **Magloire**, **Loulouse**, Francillette **BLONCOURT**, Charlotte Sylvanie **Mola** (Aksidan) et Médélice **BAPTISTA** et Sergius **GEOFFROY**.

Il poursuit en disant que l'Archipel Guadeloupéen a cependant la chance de disposer de quelques rares talents, capables de transmettre.

Tels que : Yvon **ANZALA**, Gérard **NERPLAT**, René et Franky **GEOFFROY**, Lucia **FABRONI** et Esnard **BOISDUR**.

Il rappelle aussi que le « **bèlè** » est un rythme qui s'apparente au « **Gwoka** », sans pour autant faire partie des 7 rythmes.

Cela peut s'expliquer dit-il, par le fait que la grande majorité des chanteurs de « **bèlè** » étaient des femmes, dont l'intégration dans le monde du tambour était quasi tabou.

L'avènement de la fête coutumière « **Noël Kakadò** » en 1995, basant son répertoire de chants traditionnels sur le « **bèlè** », a fortement contribué à sa réhabilitation et à sa réappropriation par le public.

Malheureusement, la disparition de Médélice **BAPTISTA** dite **Médé**, chanteuse habissoise de « **bèlè** » en 2021, amène la municipalité à revoir la dynamique de transmission engagée.

Aussi, il est proposé à l'assemblée dans l'optique de maintenir les acquis et d'amplifier le développement de ce patrimoine traditionnel immatériel de créer une **résidence d'artistes autour du « bèlè »**

Les modalités de ce projet sont les suivantes :

1- Le cadre juridique

La commune sollicite du département, l'intégration d'une résidence d'artistes autour du bèlè dans le cadre du **CONTRAT PEYL**.

2- Objectifs opérationnels

- Créer et développer une banque de données sur le chant du bèlè, et plus précisément, la "version Côte sous le vent" qui correspondait à la cueillette du café sur les habitations.
- Créer de nouveaux chants et par voie de conséquence de nouvelles thématiques.

3- Les objectifs stratégiques

Il s'agit ici d'organiser une résidence d'artistes autour de nos bèlès de la Côte sous le vent avec la double volonté pour :

- Honorer feu Médélice **BAPTISTA** dite **Médé**,
- Explorer et enrichir le répertoire des chants bèlè de Guadeloupe
- Enrichir le contenu du musée d'arts et de traditions populaires à venir.
- Appropriation du bèlè par les nouvelles générations
- Prendre en compte des faits d'activités par le bèlè

4 La Temporalité du projet

De juin à décembre 2025

5- Autres modalités

- **Lieu de réalisation** : la Médiathèque « *Médélise BAPTISTA* » de Vieux-Habitants et l'habitation LOISEAU.
- **Effectif artistique** : 18 artistes plus 3 personnes ressources. Soit au total 21 personnes.
- **Livrables** : vidéos/supports sonores/une prestation de fin de résidence, fin décembre 2025.

6- Budget prévisionnel :

BUDGET PRÉVISIONNEL

CATEGORIE	NOMBRE DE JOUR	EFFECTIF	COÛT	MONTANT
REPETITION				
Cachets d'artiste pour les répétitions	10	11	200,00 €	44 000,00 €
Cachets des choristes pour les répétitions	10	7	80,00 €	11 200,00 €
Cachets des Personnes ressources pour les répétitions	2	3	300,00 €	3 600,00 €
Direction artistique	10	1	300,00 €	6 000,00 €
Équipement technique répétition	10	1	400,00 €	4 000,00 €
RENDU				
Cachets d'artiste pour le rendu	1	11	300,00 €	6 600,00 €
Cachets des choristes	1	7	150,00 €	2 100,00 €
Direction artistique	1	1	300,00 €	600,00 €
Équipement technique (sono)	1	1	600,00 €	600,00 €
AUTRES FRAIS				
Frais de déplacements	2	13	50,00 €	1 300,00 €
Médiathèque et Location de salle à l'habitation LOISEAU	10	1	600,00 €	6 000,00 €
Captation - Mémorisation				7 000,00 €
Petit Déjeuner - Rafraichissement	11	22	10,00 €	2 420,00 €
Restauration	11	25	20,00 €	5 500,00 €
Assurance	20	1	15,00 €	300,00 €
Imprévus				3 000,00 €
MONTANT TOTAL				104 220,00 €

Le Plan de Financement se présente comme suit :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Répétitions	68 800,00 €	Conseil départemental 80%	83 376,00 €
Défraiement des artistes	9 900,00 €	Commune 20%	20 844,00 €
Autres frais	25 520,00 €		
MONTANT TOTAL	104 220,00 €	MONTANT TOTAL	104 220,00 €

Monsieur LANCASTRE LUIGI invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Pas de réactions

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'intégration d'une résidence d'artistes autour du « bèlè » dans le cadre du « Contrat Péyi » signé avec le Conseil Départemental*
- D'approuver le Budget Prévisionnel de cette opération ainsi que son plan de financement tels que présentés ci-dessus.*
- D'inscrire cette dépense au budget de l'exercice en cours.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil départemental dans le cadre du « contrat péyi ».*
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à cette opération.*

Convention de jumelage dans le cadre du Plan Orsec

RAPPORTEUR: Monsieur GABALI Amour

M.GABALI expose:

Les dispositions spécifiques du plan ORSEC de la Guadeloupe « **Phénomènes volcaniques** » ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°009 CAB/SIDPC du 9 mai 2018.

Elles posent un principe de jumelage entre communes pour faciliter l'évacuation des populations en cas d'éruption volcanique.

Le III- D/ ce plan mentionne notamment: « *Le maire est responsable de l'évacuation des personnes situées sur le territoire de sa commune. Il établit un jumelage avec une ou plusieurs communes situées sur l'arrondissement de Pointe-à-Pitre: ces dernières accueillent dans leurs abris sûrs les personnes qui n'auront pas pu être relogées par leurs propres moyens. C'est aussi la commune qui sera chargée de recenser les populations et d'assurer la traçabilité de leur déplacement* ».

Au nom du principe de solidarité, le jumelage de la commune de **Vieux-Habitants** avec la commune de **Sainte-Anne** est en Cours.

Les services compétents des deux villes ont travaillé sur le projet de convention de jumelage. Monsieur **GABALI** invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Pas de réaction

On passe au vote,
Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de jumelage entre la commune de Sainte-Anne et celle de Vieux-Habitants dans le cadre du Plan ORSEC « Phénomènes volcaniques ».*
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération de partenariat avec la commune de Sainte-Anne.*

Dénomination des locaux rénovés situés dans l'ancien collège : « Espace Bokantaj Guy FACORAT »

RAPPORTEUR : M. Jules OTTO

Monsieur le Maire expose :

En septembre 2021, la collectivité signait une convention de subvention au titre du FSE avec la **DEETS** (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour le financement du projet « **Accompagnement vers l'Emploi et préprofessionnalisation aux métiers du bâtiment à VIEUX-HABITANTS** » au profit de 16 jeunes de moins de 30 ans. Il rappelle qu'il s'agissait de réhabiliter en chantier d'insertion, les locaux de l'ancien collège utilisés par certaines associations du territoire.

Aujourd'hui, cette opération de rénovation est devenue une réalité et que deux tranches sur trois sont réalisées.

Il convient dès lors, dit-il de dénommer cet espace dédié aux associations et propose la dénomination suivante : « **Espace bokantaj Guy FACORAT** » compte-tenu de l'implication de Guy dans la vie de la cité.

En quelques lignes, il est rappelé qui est **Guy FACORAT**.

Il est né le 22 juin 1942, a œuvré et continue à œuvrer dans divers domaines.

CULTURE

Membre fondateur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Vieux-Habitants (1966-1977)

Membre fondateur de la Maison Socioculturelle Habissoise (M.S.C.H) le 9 octobre 1983, puis

Président en 1987 et Trésorier de 1988 à 1992

Fondateur et Président de l'association UVO en 1973

Président de Entente Cycliste de l'Ouest (ECO) en 1983

Vice-Président du Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe de 1976 à 1980 et 1989 à 1993, puis est devenu membre du Comité Régional.

Secrétaire de la **Boule d'Or** (pratique de la pétanque) de 1971 à 1975.

Trésorier de l'association **Vieux-Habitants Solidarité** de 1989 à 1994

Membre fondateur du Comité du carnaval habissois créé en 1981, secrétaire de 1981 à 1991

Membre fondateur de la **fédération du Carnaval de la Région Basse-Terre** créé le 10 octobre 1987 Membre du Conseil d'Administration de 1987 à 1991

MUTUELLE

Président de la Mutuelle « *les Amis de la lumière* » de 1977 à 2003

Président de l'Association de Prévoyance et d'Entraide de 2004 à nos jours

SYNDICALISME

Trésorier de la section Guadeloupe du syndicat unifié des impôts (SNUI) de 1977 à 2004

Administrateur régional Antilles-Guyane de SNUI en 1985, 1986, 1991 et 1992

POLITIQUE

Conseiller municipal de la commune de Vieux-Habitants de 1989 à 2000

Adjoint au maire de Vieux-Habitants sous la mandature de Victorin LUREL

1^{er} adjoint au maire de Vieux-Habitants sous la mandature de Georges CLAIRY

Trésorier de la Fédération socialiste de la Guadeloupe

Secrétaire de la section PS de Vieux-Habitants

Président du Syndicat Mixte de l'abattoir de la région Basse-Terre

TITRES HONORIFIQUES

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Médaillé de bronze et d'argent de la jeunesse et des sports

Médaillé de la reconnaissance du sport cycliste

Médaillé de la médaille du mérite du bénévolat échelon VERMEIL

Monsieur le Maire invite ses collègues à se prononcer sur cette affaire

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal

Considérant l'implication de ce citoyen habissois dans la vie sociale, sportive, politique et culturelle du territoire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De dénommer les locaux rénovés de l'ancien Collège situé à Boulevard du Commandant Mortenol « Espace Bokantaj Guy FACORAT ».*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.*

Proposition d'appui de la SEMAG pour la régularisation de la voie de desserte du lotissement de Géry
--

RAPPORTEUR : M. Jules OTTO

Monsieur le Maire expose :

En **2020**, à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, la voirie du lotissement "Despont" situé à Géry, connaissait pas mal d'anomalies.

Des rencontres ont eu lieu avec les administrés en les conseillant de créer un syndic afin d'avoir un interlocuteur officiel.

Monsieur le Maire fait également observer que ce lotissement est dans une situation singulière :

- Réalisation par la famille **BLANDIN** d'un lotissement résidentiel inachevé*
- Acquisition par la SEMAG d'un certain nombre de lots par le biais de la Région Guadeloupe dans ce même lotissement : réalisation par cette opératrice d'un programme de 69 logements (et vente de diverses parcelles nues pour la construction de logements résidentiels.*
- Rétrocession d'un lot par la SEMAG à la collectivité (**Espace Maya**)*
- Des VRD dégradés sur l'ensemble de ce lotissement dont la propriété demeure des indivis **BLANDIN**.*

Afin d'accompagner la collectivité dans sa démarche de régularisation de cette situation au bénéfice des usagers, la **SEMAG** propose un appui dans le cadre d'une procédure d'acquisition foncière de la voie de desserte du lotissement de Géry selon deux options :

- Une prescription acquisitive abrégée*
- Une procédure de classement dans le domaine public communal*

Le coût de cet accompagnement est évalué à **17 000 euros HT**.

Avant d'inviter les membres du Conseil Municipal à se prononcer, **Monsieur le Maire** fait savoir que sa majorité est plutôt favorable à la procédure de classement dans le domaine public communal.

Il se réserve le droit de contractualiser avec un aménageur autre que la SEMAG.

Il pense notamment à *la SPL « Cœur d'Énergie »* dont la commune est actionnaire et qui travaille déjà sur certains projets communaux.

Monsieur GERAN Gaston intervient et pense qu'effectivement par rapport aux administrés, « on ne peut pas se contenter de constater ».

La procédure de classement lui semble également plus approprié car dans l'autre option si l'un des propriétaires refuse c'est l'ensemble du lotissement qui se trouve compromis.

Madame LINON demande à intervenir et qualifie cette affaire d'extrêmement importante d'autant que c'est une difficulté qui existe depuis tantôt, dit-elle, et qui a déjà créé beaucoup de remous...

Elle affirme avoir participé pour le compte de la Région, à plusieurs réunions qui n'ont pas été jusqu'au bout, car tous les partenaires n'étaient pas présents.

Elle est également favorable à l'option 2, puisque selon elle, la première option sur la prescription acquisitive, ne sera pas possible car il faut des conditions notamment jouir ou utiliser la parcelle comme étant le propriétaire.

La mairie intervient à la marge et tout le monde sait que ce sont les « **BLANDIN** » les propriétaires.

La deuxième procédure dit-elle, « celle qui est retenue visiblement par la SEMAG » à savoir le classement dans le domaine public communal.

Sur le principe d'y aller, Mme LINON dit oui.

Sur la méthodologie, elle constate que la SEMAG propose un accompagnement à **18 000 €**.

Elle déclare que la SEMAG a vendu beaucoup de parcelles dans ce lotissement, l'actionnaire majoritaire de la SEMAG c'est le Département, la Région est aussi partenaire... Elle estime que la SEMAG peut accompagner la collectivité gratuitement avec ses techniciens, ses juristes, ses urbanistes...

Le conseil juridique de la commune par le biais de la convention peut être aussi associée.

Elle affirme qu'elle n'est pas d'accord pour payer la SEMAG pour cette prestation et abonde dans le sens de Monsieur le Maire qu'il faudrait faire appel à un autre opérateur tel que la SPL.

Monsieur le Maire précise que la SEMAG n'a pas fait de choix comme le laisse entendre Mme LINON dans son intervention.

La SEMAG a simplement présenté le cadre et c'est à nous de choisir.

En fonction des discussions, dit Monsieur le Maire, on se rend compte que c'est **l'option 2** qui prime.

Il rajoute que la volonté de sa majorité a toujours été de faire des économies et s'il faut faire jouer les relations pour que cette étude soit gratuite, il le fera.

Il fait savoir que la Présidente de la SEMAG est une Conseillère Régionale Mme **ARMOUGON**.

Cette dernière peut dire à Monsieur **LAVENTURE** de réaliser gratuitement cette opération.

« Tu verras Betty ? »

« Monsieur le Maire tu affirmes que je suis conseillère Régionale quand cela t'arrange » répond **Mme LINON**.

« Verras-tu la Présidente de la SEMAG pour que cette opération coûte zéro centime à la collectivité »

« Je suis toujours par principe très libre mais ici je suis une conseillère municipale parce que vous voulez que je sois conseillère municipale mais j'entends » répond **Mme LINON**

Monsieur le Maire revient sur cette opération et affirme qu'au-delà de cette étude, il faut penser aux travaux à réaliser, qui peuvent atteindre les Millions d'euros.

L'expertise devra donc aller plus loin pas seulement aider la collectivité à devenir propriétaire mais qu'elle soit en capacité d'agir avec quel montant et quels partenaires.

C'est en ce sens qu'il demande la possibilité de voir d'autres prestataires qui pourraient accompagner de façon globale la collectivité.

Il peut aussi s'agir de conflit d'intérêt dans la mesure où la SEMAG possède **63 logements** dans ce lotissement termine Monsieur le Maire.

On passe au vote,

Le Conseil municipal,

Considérant que l'option « classement de la voie de desserte du lotissement de Géry » en voie communale après enquête publique mais sans accord des propriétaires semble la plus appropriée,

Considérant que la SEMAG est également propriétaire de nombreux lots dans ce lotissement et peut réaliser cette expertise gracieusement pour le compte de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la proposition consistant à classer la voie de desserte du lotissement de Géry dans le domaine public communal après enquête publique.

-D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la démarche partenariale avec la SEMAG pour un accompagnement gratuit.

-D'autoriser Monsieur le Maire le cas échéant, à négocier avec d'autres cabinets d'expertise à même de réaliser cette opération.

Adhésion au CEREMA

RAPPORTEUR : M. BOULON Ernand

Monsieur BOULON expose :

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la collectivité :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la collectivité participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 500,00 €.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la collectivité à développer et préciser, Monsieur **BOULON** propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion au Cerema et la désignation du représentant de la collectivité dans le cadre de cette adhésion.

Avant de donner la parole à l'assemblée, Monsieur le Maire rajoute que cette adhésion est aussi motivée par la candidature de la collectivité à l'appel à projets sur le programme des ponts et Vieux-Habitants a été retenu pour au moins 6 ouvrages avec la réalisation d'environ deux par année à partir de 2025.

Il avoue néanmoins que le programme Pont est national et on connaît la problématique des ponts au niveau national dans un contexte financier difficile.

L'adhésion à la CEREMA c'est aussi pour se donner plus de chance de voir se réaliser au moins un Pont sur 2025.

Monsieur le Maire propose comme référent : **Monsieur BOULON Ernand**

Monsieur GERAN Gaston veut savoir quel pont qui sera réalisé en 2025

Le pont d'Anse de Val de l'Orge répond **M. VITALIS Nicolas le DSTE**

**On passe au vote,
Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

-De solliciter l'adhésion de la commune de Vieux-Habitants auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.

-De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée.

-De désigner Monsieur BOULON Ernand pour représenter la collectivité au titre de cette adhésion.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Participation à l'assemblée générale de l'Association des Petites Villes de France

Monsieur le Maire expose à ses collègues la convocation qu'il a reçue pour participer à l'assemblée générale statutaire de l'Association les Petites Villes de France le jeudi 12 juin à Saint Rémy de Provence.

En qualité de membre de cette association il leur demande de bien vouloir se prononcer sur sa participation à cette assemblée et la prise en charge par la collectivité des frais inhérents à ce déplacement.

**On passe au vote,
Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la participation de Monsieur le Maire à l'assemblée générale de l'Association des Petites Villes de France qui aura lieu le jeudi 12 juin à Saint Rémy de Provence

-D'imputer sur le budget primitif en cours les frais relatifs à cette opération.

Pas de questions orales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, lève la séance il est 21h38

Le Maire



Jules OTFO

Secrétaire de Séance

Audrey BOURSEAU

